

Séance du 16 mars 2023

Relative à l'approbation du Compte Administratif 2022

DL20230316SMR02 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 03 mars 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 3

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt trois, le vendredi seize mars, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Président.

Étaient présents : Alain ANCEAU, Cédric DE OLIVEIRA, Nicole BELLANGER, membres titulaires, Serge GRANSART, membre suppléant

Représentés par pouvoir : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU, Catherine PARDILLOS, membre titulaire, donne pouvoir à Nicole BELLANGER

Absents excusés : Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Valérie JABOT, Judicaël OSMOND, Agnès MONMARCHE-VOISINE, membres suppléants

Secrétaire de séance : Madame Nicole BELLANGER

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Le Compte Administratif retrace la comptabilité du syndicat mixte de restauration du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Au cours de cette année 2022, les évènements suivants sont intervenus :

- Poursuite de la reprise d'activité suite à la pandémie COVID 19 (15 998 repas complémentaires) ;
- Inflation importante des coûts alimentaires, énergétiques, du carburant et de la masse salariale ;
- Intégration des frais énergétiques de la cuisine centrale par la ville de Fondettes via une nouvelle consultation et avenant au marché subséquent passé par Tours Métropole et principe de remboursement par le Syndicat Mixte.

En fonction des données connues lors du Comité Syndical du 25 novembre 2021, une prévision annuelle 2022 d'environ 284 015 repas était fixée ; le coût de revient étant alors établi de 3,37 € à 6,99 € selon les différentes catégories de convives.

.../...

En réalité, 291 648 repas ont été distribués en 2022 tel que détaillé ci-dessous :

• **134 824 repas ont été produits pour la ville (46,23 %), la participation de la ville couvre les 102 940 repas suivants :**

- 87 619 repas ont été produits pour les écoles primaires, maternelles et personnel enseignant (64,99 %) ;
- 14 194 repas ont été produits pour les crèches de Fondettes (10,53 %) ;
- 1 127 repas ont été produits pour le personnel communal (0,84 %).

Les 31 884 repas suivants n'entrent pas dans l'enveloppe budgétaire de la ville réservée au Syndicat de restauration et ont été directement facturés aux instances concernées :

- 14 826 repas ont été produits pour le portage des repas à domicile (10,99 %) ;
- 16 501 repas pour le centre de loisirs « La Mômérie » (12,24 %) ;
- 557 repas produits pour l'association « Saint Vincent de Paul » (0,41 %).

• **156 824 repas produits pour le département (53,77 %) :**

- 62 648 repas pour le collège de Fondettes (39,95%) ;
- 43 950 repas pour le collège de Luynes (28,02 %) ;
- 50 226 repas pour le collège de Saint-Cyr, (32,03 %) ;

Il est rappelé que les prestations ponctuelles, facturées en sus au prix réel ne sont pas comptabilisées dans le nombre de repas.

Globalement, les sommes du compte administratif 2022 sont les suivantes :

Section de fonctionnement

Recettes (y compris excédents 2021)	1 277 868,56 €
Dépenses	<u>-1 268 782,00 €</u>
Résultat de clôture :	9 086,56 €

Section d'investissement

Recettes (y compris excédents 2021)	31 835,96 €
Dépenses	<u>-57 694,04 €</u>
Résultat de clôture :	-25 858,08 €

Restes à réaliser

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>6 540,00 €</u>
Résultat :	6 540,00 €

Le compte administratif fait donc ressortir un résultat positif en fonctionnement de 9 086,56 € et la section d'investissement démontre un déficit de 25 858,08 €.

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
	CA 2022			CA 2022	
011 – Charges à caractère général	809 785,56 €		70 – Produits des services du domaine	96 926,93 €	
012 – Charges de personnel	421 315,48 €		74 – Dotations et Participations	1 178 858,68 €	
022 – Dépenses imprévues	0,00 €		75 – Autres produits de gestion courante	1,67 €	
65 – Autres charges de gestion courante	6 436,90 €		77 – Produits exceptionnels	301,13 €	
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €		013 – Atténuation de charges	1 220,15 €	
042 – Dotations aux Amortissements	31 244,06 €		042 – Transfert entre sections	560,00 €	
			002 – Résultat de Fonctionnement reporté	45 363,87 €	
Total des dépenses de fonctionnement	1 268 782,00 €		Total des recettes de fonctionnement	1 323 232,43 €	

Investissement

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
	CA 2022	RAR 2022		CA 2022	RAR 2022
21 – Immobilisations corporelles	56 534,04 €	0,00 €	10222 – FCTVA	591,90 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	138 - Participation des collectivités	0,00 €	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	600,00 €	6 540,00 €	040 – Dotations aux Amortissements	31 244,06 €	0,00 €
040 – Transfert entre sections	560,00 €	0,00 €	001 – Résultat d'investissement reporté	420 561,37 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	57 694,04 €	6 540,00 €	Total des recettes d'investissement	452 397,33 €	0,00 €

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L2121-14, L2121-31, L2341-1 à L2343-2 et les articles R241-1 à R241-15,

Vu la délibération en date du 25 novembre 2021 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2022,

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 janvier 2022 relative au vote du Budget primitif 2022,

Vu la délibération n°20230316SMR01 du 16 mars 2023 portant approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022,

Vu l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion de Madame le receveur pour l'exercice 2022,

Madame Dominique SARDOU, Présidente, ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Alain ANCEAU pour présider le vote du Compte Administratif 2022,

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes au compte de gestion pour le même exercice :

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2022		Dépenses en €	Recettes en €
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	1 268 782,00 €	1 323 232,43 €
	Section d'investissement	57 694,04 €	452 397,33 €
Restes à réaliser (RAR) à reporter en N+1	Section d'investissement	6 540,00 €	/

Approuve les excédents constatés en section de fonctionnement et d'investissement qui seront à reporter (conformément à l'article L2311-5 du CGCT) sur l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Excédent reporté à la section de fonctionnement : 54 450,43 €
- Excédent reporté à la section d'investissement : 394 703,29 €

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alain ANCEAU

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 23/03/2023

ID : 037-200022945-20230316-DL20230316SMR02-BF

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.